



République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 09 février 2024

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 31/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE

Présents : 7

Présents : Patrice BOUSQUET, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ

Votants: 7

Représentés: Ferdinand HUGEL par Aurore HUGEL

Pour: 7

Excusés:

Contre: 0

Absents: Vera BLAGÉVA

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Christophe SALVAT

Objet: Vote du compte administratif 2023 - M49 - DE_2024_12

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de COMTE Philippe

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par COMTE Philippe après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		104 244.65		68 350.85		172 595.50
Opérations exercice	14 109.31	82 866.92	59 346.82	63 905.33	73 456.13	146 772.25
Total	14 109.31	187 111.57	59 346.82	132 256.18	73 456.13	319 367.75
Résultat de clôture		173 002.26		72 909.36		245 911.62
Restes à réaliser	7 563.60				7 563.60	
Total cumulé	7 563.60	173 002.26		72 909.36	7 563.60	245 911.62
Résultat définitif		165 438.66		72 909.36		238 348.02

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___